



## La France ouvre des négociations avec la Syrie pour récupérer ses 18 agents

Par [Réseau Voltaire](#)

Mondialisation.ca, 27 février 2012

[voltairenet.org](http://voltairenet.org) 27 février 2012

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Services de renseignements](#)

Analyses: [Le «Printemps arabe»](#), [SYRIE](#)

Le 13 février 2012, Thierry Meyssan révélait sur la première chaîne de télévision russe que la Syrie avait fait prisonniers une douzaine de militaires français. Le Réseau Voltaire est en mesure de confirmer qu'au 26 février, le nombre de prisonniers français s'élève à 18 (dix-huit).

Si Paris admet qu'ils ont agi en mission, ils bénéficieront du statut des prisonniers de guerre et seront protégés par la Convention de Genève, mais si Paris dénie les avoir envoyés, ils seront considérés comme des civils étrangers, ils seront jugés en Syrie pour leurs crimes et encourent la peine de mort.

La France a ouvert trois canaux de négociation via la Fédération de Russie, les Émirats arabes unis et le Sultanat d'Oman.

L'ambassadeur de France, Éric Chevallier, est reparti le 23 février d'urgence à Damas. Kofi Annan a été appelé comme médiateur par l'ONU et la Ligue arabe.

Conscient de l'usage qu'il peut faire de ces prises en période électorale française, Damas a demandé aux médias publics syriens de ne pas aborder cette affaire pour le moment. Il se réserve ainsi la possibilité de la traiter en secret si cette option est plus avantageuse. Tout en admettant le caractère exceptionnel de cette situation, les journalistes syriens, qui se sont rapidement habitués à la liberté d'expression garantie par la nouvelle loi sur la presse, déplorent que des limites soient à nouveau posées pour des motifs de sécurité nationale.

Si les négociations restent secrètes, la France devra payer en sous-main des indemnités de guerre particulièrement lourdes, soit en numéraire, soit sous forme de privilèges économiques. Si elles deviennent publiques, la France peut espérer des indemnités moins onéreuses, mais Nicolas Sarkozy et Alain Juppé devront s'expliquer devant leurs concitoyens. Leur camp hypothéquerait alors ses chances de gagner l'élection présidentielle, le président risquant même d'être traduit devant la Haute Cour (articles 35 et 68 de la Constitution).

Dans l'affaire du *Rainbow Warrior* (1985), où il y avait eu un bateau coulé et une personne tuée, la France avait présenté des excuses officielles, puis avait payé des indemnités de 7 millions de dollars à la Nouvelle-Zélande et de 8,16 millions de dollars à Greenpeace. Surtout, Paris avait dû autoriser l'importation d'ovins néo-zélandais détruisant en partie sa propre filière ovine. En échange, les deux agents français prisonniers avaient été libérés. Ironie de l'Histoire, Laurent Fabius, le Premier ministre dont le gouvernement avait ordonné l'attaque du *Rainbow Warrior* est pressenti comme ministre des Affaires étrangères de

François Hollande, en cas d'élection du candidat socialiste à la présidence de la République. Ce dernier est l'ex-beau-frère du lieutenant-colonel Gérard Royal, le commandant de cette opération.

Dans la guerre secrète contre la Syrie, la France et ses alliés sont responsables d'un conflit ayant entraîné la mort d'au moins 3 000 soldats syriens et 1 500 civils, auxquelles s'ajoutent des pertes économiques et des sabotages d'infrastructures estimés à au moins 3 milliards de dollars.

La source originale de cet article est [voltairenet.org](http://voltairenet.org)  
Copyright © [Réseau Voltaire](http://Réseau Voltaire), [voltairenet.org](http://voltairenet.org), 2012

---

Articles Par : [Réseau Voltaire](http://Réseau Voltaire)

**Avis de non-responsabilité** : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](http://Mondialisation.ca) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)